



PAYS VAL DE GARONNE
GUYENNE GASCOGNE

RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE
DES CENTRES
BOURGS

GUIDE PRATIQUE
DU PORTEUR DE PROJET
PROGRAMME LEADER
2015 / 2020



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE DES CENTRES BOURGS

LEADER QU'EST-CE QUE C'EST ?

LEADER est un programme européen qui permet de financer et de mettre en œuvre des projets répondant à une stratégie de développement bien identifiée, celle du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne est : «**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE DES CENTRES-BOURGS**».

LEADER POUR QUI ? POUR QUOI ?

• Vous êtes une collectivité

et vous souhaitez réaliser un projet d'aménagement de bourg ou d'espace public, ou un projet dans le domaine du tourisme ou du lien social et du patrimoine,

• Vous êtes un particulier

et vous souhaitez créer un gîte ou une chambre d'hôtes,

• Vous êtes une association

et vous souhaitez créer un festival itinérant, un lieu de convivialité ou animer un projet autour du patrimoine,

• Vous êtes une entreprise

et vous souhaitez moderniser ou créer votre point de vente situé en centre-bourg.

LEADER COMMENT FAIRE ?

ÉTAPE 1

Avant d'engager les dépenses, prenez contact avec l'équipe d'animation LEADER.

ÉTAPE 2

L'équipe d'animation vous accompagne dans la constitution de votre dossier, en vérifiant la conformité de votre projet au regard de la stratégie et des dépenses éligibles du programme.

ÉTAPE 3

Le Comité de programmation LEADER examine votre dossier et émet un avis «favorable», «à retravailler» ou «défavorable». Dans ce dernier cas, l'équipe d'animation étudie les autres possibilités de financement avec vous.

ÉTAPE 4

Vous réalisez votre opération et l'équipe d'animation vous accompagne pour constituer votre dossier de demande de paiement sur la base de factures acquittées.

ÉTAPE 5

Versement des aides publiques.

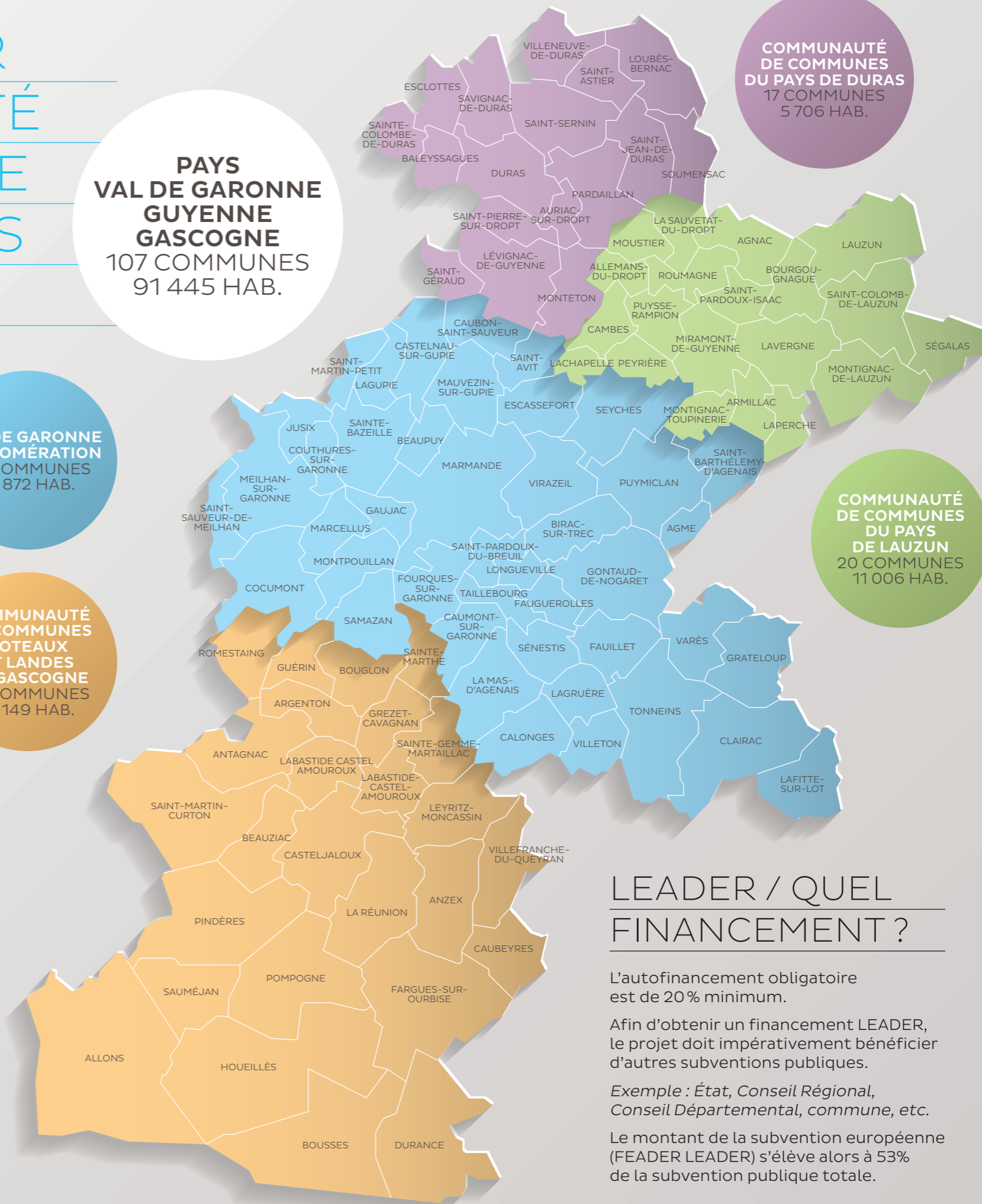
**PAYS
VAL DE GARONNE
GUYENNE
GASCOGNE**
107 COMMUNES
91 445 HAB.

**VAL DE GARONNE
AGGLOMÉRATION**
43 COMMUNES
61 872 HAB.

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
COTEAUX
ET LANDES
DE GASCOGNE**
27 COMMUNES
13 149 HAB.

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE DURAS**
17 COMMUNES
5 706 HAB.

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS
DE LAUZUN**
20 COMMUNES
11 006 HAB.



LEADER / QUEL FINANCEMENT ?

L'autofinancement obligatoire est de 20 % minimum.

Afin d'obtenir un financement LEADER, le projet doit impérativement bénéficier d'autres subventions publiques.

Exemple : État, Conseil Régional, Conseil Départemental, commune, etc.

Le montant de la subvention européenne (FEADER LEADER) s'élève alors à 53% de la subvention publique totale.



PAYS VAL DE GARONNE
GUYENNE GASCOGNE

UNE ÉQUIPE EST À VOTRE DISPOSITION
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET.
POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ :
VOTRE CHARGÉ(E) DE MISSION LEADER PAYS V3G
leader@vg-agglo.com - 05 53 64 82 91



Fonds européen agricole
pour le développement rural :
l'Europe investit dans
les zones rurales



RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE
DES CENTRES
BOURGS

